

Commune de ROULANS**Compte-Rendu de la Réunion du Conseil
Municipal
du Jeudi 14 mars 2002**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf MAILLEY Jean et DORBON Cécile (donné pouvoir à FIATTE Dominique.

ORDRE DU JOUR**Schéma Directeur d'assainissement**

Le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu le 12 mars écoulé en présence des représentants du Bureau Sciences et Environnement, de la DDAF, de la SATESE (Conseil général) et de la commune, ayant pour but de dresser le bilan de l'étude sur le schéma directeur d'assainissement réalisée par Sciences et Environnement.

Cette dernière portait essentiellement sur l'analyse du réseau actuel et des transformations à y apporter afin de le rendre réglementaire. Il en ressort un coût prévisionnel de travaux estimés à 225 € ht (2402 278 F) pour le raccordement de tout le village avec en priorité la mise en séparatif de la Charrière dont la réfection va être inscrite au budget primitif 2002.

Une réunion plus complète sur les résultats et conclusions de cette étude aura lieu prochainement.

Collecte des Déchets verts**A/ Participation de la Commune de LAISSEY**

Le coût de l'opération pour 2001 avec broyage – retournement – analyses venant d'être arrêté, le conseil municipal demande à la commune de LAISSEY, associée à cette action, de bien vouloir prendre en charge comme convenu 1/3 des frais engagés – subventions attendues du Sytevom déduites soit : 1363,62 € (8944,75).

B/ Collecte 2002

Le Maire expose que, suite à la dernière session de l'assemblée le 14/02, il a obtenu la confirmation que cette opération ne pourrait plus bénéficier d'aide financière (du Sytevom ou du Conseil Général).

Sa poursuite dans les mêmes conditions qu'en 2001 avec ramassage à domicile, br

retournement

et analyses impliquerait une charge financière nette estimée pour la seule commune de ROULANS à 99 951 F – 15 237 €.

Devant ce coût très lourd, l'assemblée se trouve dans l'obligation de réduire les frais suspendant le ramassage hebdomadaire des déchets verts à domicile dès la fin mars, et de limiter le coût pour la commune aux seuls frais de broyage et retournement sans analyse (soit environ 20 000 F pour l'année).

Après débats, il est donc décidé à l'unanimité que la collecte s'effectuera **dès le samedi 30 mars** par apport volontaire à la décharge municipale **ouverte à cet effet et uniquement à cet effet le samedi 13 h 30 à 17 h 30** sous la surveillance d'un agent communal ou d'un conseiller municipal (6 se sont portés volontaires). Les personnes qui le souhaiteront pourront louer la remorque communale facturée à hauteur de 16 € par véhicule (104,95 F).

Communauté de Communes

Membres des commissions

Le Maire donne compte-rendu à l'assemblée de la dernière réunion de la communauté de communes au cours de laquelle a été adoptée la création des commissions suivantes :

I	Aménagement de l'espace – Habitat	Président : Yannick DESSENTE
II	Développement économique	Président : Denis JUIF
III	Environnement	Président : Charles PIQUARD
IV	Grands équipements et cadre de vie	Président : Alain JACQUOT
V	Moyens généraux et patrimoine	Président : Claude MESSIER
VI	Finances	Président : Bruno LECLERT

Il demande aux conseillers communautaires de bien vouloir s'inscrire dans les commissions souhaitées.

Un tour de table donne les choix suivants :

Commission I	DUBOIS Hervé – PAUTHIER Jean-Luc
Commission II	JACQUOT Alain – FIATTE Dominique – COMBEL Francis
Commission III	GARNIER André – PAUTHIER J.L. – BRIE Gérard – LABOURIER Michel
Commission IV	JACQUOT A. - LABOURIER Michel – DUBOIS Hervé
COMBEL Francis	Commission V GARNIER André – BRIE Gérard

Projet de déchetterie

Informations du Maire

Le Maire informe l'assemblée que le plan départemental d'élimination des déchets p

la réalisation

d'une déchetterie à ROULANS dans un délai de 5 ans. Renseignements pris, il s'avère que projet se concrétisera si la communauté de communes adhère au SYBERT (syndicat mixte de BESANCON sa région pour le traitement des déchets). Dans l'affirmative, il conviendra de retenir une zone d'implantation d'environ 50 ares ; (éventuellement dans la zone artisanale – rue des Artisans). Affaire à suivre.

Acquisition Tondeuse

Le Maire expose que le Football Club d'Aigremont demande le remplacement de la tondeuse actuelle hors d'usage et qu'il est disposé à participer à cet achat à hauteur de 304,90 € (2000 F).

Après débats, le conseil décide, par 14 voix pour, 1 contre, de procéder à cette acquisition et retient le modèle autoporté HSQ de 15 cv d'un coût de 3004 € dont 2699 à la charge de la commune (17 704 F) et s'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2002.

Contrats Temps Libre et Enfance

Dans le cadre du contrat temps libre signé le 17/12/1999, le Maire rappelle que l'association Familles Rurales Le Trèfle gère les actions enfance/jeunesse mises à disposition des familles adhérentes et ressortissantes prioritairement des communes signataires du contrat temps libre.

Conformément aux termes de ce contrat, la Commune de ROULANS perçoit les participations du SIVU des Combottes et de la Commune de Fourbanne, ainsi que la participation contrat temps libre émanant de la CAF, participations qu'elle a en charge de reverser à l'association Le Trèfle. Aussi, le Maire informe l'assemblée que le montant des participations pour 2002 a été fixé comme suit :

- Commune de Roulans	196 412 F - 29 943 €
- Sivu des Combottes	121 062 F – 18 456 €
- Commune de Fourbanne	532 F - 82 €

Après débats, le conseil municipal :

- accepte le paiement de la participation de la Commune de ROULANS pour 2002 à hauteur de 45721 F – 6951 € qui sera ensuite répartie sur les communes du SIVOS (article 65738) au prorata du nombre d'habitants,
- accepte de percevoir la participation de la commune de Fourbanne 532 F – 82 € et du Sivu des Combottes : 121062 F – 18 456 € et s'engage à les reverser à l'association Le Trèfle (65738),
- accepte de percevoir le montant de la prestation 2002 – contrat temps libre émanant de la CAF soit 196 412 F - 29 943 € et s'engage à la reverser à l'association Le Trèfle (art. 65738),
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2002 l'ensemble des dépenses et recettes mentionnées ci-dessus,
- accepte la signature de l'avenant relatif à l'exercice 2002,
- mandate le Maire pour la signature de ce document et de toutes pièces s'y rapportant.

Vente et Echange de Terrains

A/ Vente à M. Daniel EMONIN

Le Maire rappelle que, par délibération du 30/11/00, le conseil municipal a émis son approbation pour la vente à M. EMONIN Daniel d'une partie de la rue St Antoine, mitoyenne de sa propriété, au prix de 40 F le m2.

Cette rue appartenant au domaine public communal, cette vente a été préalablement soumise à une enquête publique qui a eu lieu du 5 au 19 février 2001. Le Conseil Municipal, par délibération du 22/02/01, a ensuite accepté le déclassement de la partie à céder à M. EMONIN, représentant 0 ares 60.

La surface réelle à céder venant d'être confirmée par document d'arpentage, le conseil municipal, à la demande du Maire confirme la vente à M. EMONIN Daniel de la parcelle cadastrée AC 392 de 0 ares 60 au prix de 40 F le m2 soit 6.10 € et précise que les frais – géomètre et notaire - seront à la charge de M. EMONIN Daniel, demandeur,

B/ Vente à M. VANDEWALLE Christian

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte la vente à M. VANDEWALLE Christian, 48 grande rue, de la parcelle AB 360 de 0,39 ares mitoyenne de son garage au prix de 40 F le m2. L'ensemble des frais sont à la charge de M. VANDEWALLE, demandeur.

C/ Echange de terrains entre la Commune et M. PAUTHIER Jean-Luc

Le Maire rappelle que, par délibération du 30/11/00, le conseil municipal a émis son approbation pour Un échange de terrains sans soulte entre la commune de ROULANS et M. PAUTHIER Jean-Luc. Certaines des parcelles en cause appartenant au domaine public communal, une enquête publique a eu lieu du 5 au 19 février 2001. Le Conseil Municipal, par décision du 22/02/01, a ensuite accepté le déclassement de ces terrains.

Les surfaces réelles à échanger venant d'être déterminées par documents d'arpentage, l'assemblée, à la demande du Maire, confirme son accord pour l'échange sans soulte suivant :

- La Commune vend à M. PAUTHIER Jean-Luc :
 - . la parcelle C 1323 « A la Combe » de 14 ares 97
 - . la parcelle C 1558 « A la Combe » de 20 ares 12
 - . la parcelle C 1944 « Aux Oches » de 2 ares 18
- M. PAUTHIER vend à la Commune :
 - . la parcelle C 1939 « Champs des Prés » de 0,06 ares
 - . la parcelle C 1942 « Champs des Prés » de 6,54 ares

Budget Primitif 2002

Le Maire présente à l'assemblée une 1^{ère} approche de la section d'investissement d

budget primitif 2002

qui comprend les programmes principaux suivants : Réfection Rue Charrière 800 000 F – Aménagement Place Clos

Garin 480 000 F – Rénovation du Préfabriqué communal 180 000 F – Toit de la Mairie : Sol Honoraires

59 000 F – Plateau EPS Rue du Cotard 2^{ème} tranche 74 000 F (chiffres TTC subventions nettes déduites).

Il ressort du tableau présenté l'obligation de recourir à un emprunt de 850 000 F.

Au vu de ces chiffres, et sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve l'inscription des programmes ci-dessus et décide à l'unanimité d'abandonner le projet trop coûteux d'enfouissement des lignes Edf et

F.Télécom Rue Charrière (coût net 552 000 F) non inclus dans le tableau soumis à l'assemblée

Le Maire précise, par ailleurs, que le budget primitif ne pourra être voté que le 26 ou le 30 mars ; la

commune restant dans l'attente de l'adoption du budget de la communauté de communes et surtout des décisions

de cette nouvelle structure en matière fiscale.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
A. JACQUOT